

FICHESIGNALÉTIQUE



1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | Safer's Trounce Insecticide Pour Pelouses et Gazon Avec Fixation au Boyau 1L |
| Autres moyens d'identification | |
| Synonymes | 21-2401CAN (PCP 28680) |
| Usage recommandé | Tue les punaises, les fourmis, les perce-oreilles, les moustiques et les tiques sur les pelouses et le gazon. |
| Restrictions d'utilisation | Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant | |
| Nom de la société | Woodstream Canada Corporation |
| Adresse | Unité 1, 25 Bramtree Court Brampton, ON L6S 6G2 Canada |
| Téléphone | (800) 800-1819 |
| Courriel | Pas disponible. |
| Numéro de téléphone d'urgence | 800-424-9300 (CHEMTREC) |
| Fournisseur | Voir ci-dessus |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| Dangers physiques | Liquides inflammables | Catégorie 3 |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. |
| Intervention | En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |

Renseignements supplémentaires

Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015.

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1 (Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 28680).

Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|------|
| Acides gras , C8-18 And C18-unsatd., Potassium Salts | | 67701-09-1 | 39.8 |
| Pyréthrines | | 8003-34-7 | 1 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Ne s'applique pas aux produits LPA. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

4. Premiers soins

Inhalation

S'IL EST INHALÉ: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Ingestion

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Informations générales

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse antialcool. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

| | |
|--|--|
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Liquide et vapeurs très inflammables. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------|------|---------|
| Pyréthrine (CAS 8003-34-7) | MPT | 5 mg/m3 |

| | |
|--|--|
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | S'assurer une ventilation adéquate. |

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection du visage/des yeux | Verres de sûreté si le contact d'oeil est possible. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection. On recommande des gants en nitrile. |
| Autre | Normalement non nécessaire. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations d'hygiène générale | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Il faut se laver les mains à fond, avec du savon et de l'eau après la manipulation. Lors de la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|-------------------|
| Aspect | Liquide |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Translucide Ambre |
| Odeur | Gras, Alcool |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | 7.5 |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 84 °C (183.2 °F) |
| Point d'éclair | 28.0 °C (82.4 °F) |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | Pas disponible. |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Pas disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | 0.5 cPs |
| Autres informations | |
| Masse volumique apparente | 7.83 |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Peut réagir avec les matières incompatibles. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Acides. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------|--|
| Inhalation | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

Acides gras , C8-18 And C18-unsatd., Potassium Salts (CAS 67701-09-1)

Aiguë

Cutané

DL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Pas disponible

Pyréthrinés (CAS 8003-34-7)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 300 mg/kg, LOLI

Inhalation

CL50 Rat 3.4 mg/L, 4 heures, HSDB

Orale

DL50 Rat 584 - 900 mg/kg, HSDB

2370 mg/kg, HSDB

1030 mg/kg, HSDB

200 mg/kg, LOLI

souris 273 - 796 mg/kg, HSDB

273 - 796 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. |
| Jours de récupération | Pas disponible. |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

| | |
|-----------------------------|---|
| Pyréthrinés (CAS 8003-34-7) | Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale. |
|-----------------------------|---|

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

| | |
|-----------------------------|---|
| Pyréthrinés (CAS 8003-34-7) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|-----------------------------|---|

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

| | |
|---------------------------|--|
| PYRETHRUM (CAS 8003-34-7) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|---------------------------|--|

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer là où des écoulements peuvent se produire. Ne pas contaminer les ruisseaux, les lacs, et les étangs.

Données écotoxicologiques

| Composants | Espèces | | Résultats d'épreuves | |
|-----------------------------|------------------|------|-------------------------------|-------------------------------|
| Pyréthrinés (CAS 8003-34-7) | Aquatique | | | |
| | Crustacés | CE50 | Water flea (Daphnia) | 0.018 - 0.032 mg/L, 48 heures |
| | Poisson | CL50 | Truite commune (Salmo trutta) | 0.017 - 0.023 mg/L, 96 heures |

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol

Mobilité générale Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Pas disponible.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

| | |
|------------------------------------|--|
| Numéro UN | UN1170 |
| Appellation réglementaire adéquate | Quantité limitée |
| Nom technique | Commodité du consommateur (solution d'éthanol) |
| Classe de danger | 3 |
| Groupe d'emballage | II |
| Dispositions particulières | 16, 150 |

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempt - Produit Enregistré - (LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 28680).

Ce produit n'est pas assujéti à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Garder les enfants et les animaux familiers hors de la zone traitée, tant que le produit n'est pas sec. Ne pas appliquer pendant la floraison ou lorsque la température dépasse 28° C. Ne pas utiliser sur les pois de senteur, les capucines, ou les fougères fines. Les épinards et les schizanthus peuvent être sensibles à la pulvérisation de ce produit sur leurs feuilles. En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un essai sur une petite surface avant de traiter toute la plante.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Non disponible.
Classification SIMDUT Exempt - Produit enregistré - (LPA 28680)

Inventaires

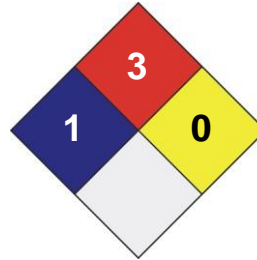
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---------------------------------------|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 1 |
| Inflammabilité | 3 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Date de publication 02-Juin-2017
Date de la révision 02-Juin-2017
Version n° 01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021